

Passer les frontières des registres en français : un pas à l'école¹

Sandrine Wachs

Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle, DILTEC (Paris 3)

Introduction

Je me propose ici d'interroger les registres de langue à travers la notion de « frontière » : peut-on parler de frontières entre les différents registres d'une même langue ? J'entends par « registres de langue » les différents « styles » dont dispose un locuteur pour s'exprimer, c'est-à-dire le fait inexorable qu'il fasse varier sa langue en fonction de la situation de communication. Il s'agit de la variation stylistique.

Cette réflexion porte sur la langue française parlée par des locuteurs francophones ou non francophones sur le territoire français, tout particulièrement en milieu scolaire – lieu d'observation privilégié. Je m'attacherai tout d'abord à situer très rapidement la variation stylistique dans l'histoire de la sociolinguistique, puis à montrer la difficulté à nommer les différents registres de langue pour ensuite tenter de les définir afin d'en faire un véritable objet d'analyse. Enfin, je m'intéresserai aux implications didactiques à l'école.

Lorsque l'on parle de frontières de langue, on s'intéresse ordinairement aux situations plurilingues : plusieurs langues sont parlées à la frontière géographique de plusieurs territoires ou plusieurs langues sont parlées sur un même territoire. Il est plus rare de faire appel au mot « frontière » lorsque l'on s'intéresse à une seule langue (accompagnée de toutes ses variations), sur un même territoire. Situation unilingue qui va nous animer ici, en l'occurrence le français de France. « Passer des frontières » à l'intérieur d'une même langue renvoie aux variétés de cette langue, c'est-à-dire à ses différents usages. S'intéresser aux frontières entre les registres de langue, c'est interroger la variation intra-locuteur : c'est la langue du locuteur qui se déplace en s'adaptant à ses interlocuteurs.

Avant de tenter un travail de définitions des différents registres, situons rapidement la variation stylistique dans l'histoire de la sociolinguistique.

La variation stylistique et son ancrage dans l'histoire

On sait que toute langue est emprunte de variation : variations diachronique², diatopique (régionale), diastratique (sociale), démographique, diaphasique (stylistique, situationnelle) et inhérente. Lorsque la langue varie en fonction de l'origine géographique du locuteur, de la catégorie sociale à laquelle il appartient ou encore de son sexe, cela concerne des individus différents (variation inter-locuteurs). La langue qui varie en fonction de l'âge peut tout aussi bien concerner des individus différents, qu'un même individu à différents moments de sa vie (ce qui permet de dégager des tendances dans l'évolution d'une langue). Lorsque la langue varie en fonction de la situation de

communication, cela suppose qu'un même individu adapte sa façon de parler ou d'écrire à un moment donné du temps (variation intra-locuteur) : c'est donc dans le répertoire verbal³ du locuteur que se situe le diaphasique. On est là au cœur des registres de langue. Labov l'a montré depuis longtemps (1972a) : il n'existe pas de locuteur monostyle.

Le foisonnement terminologique que connaît la variation stylistique (également appelée variation situationnelle ou variation diaphasique ; on parle aussi de registres de langue, ou de style ou encore de répertoire verbal ; on parlait auparavant de niveaux de langue⁴) est révélateur d'un malaise en sociolinguistique pour l'étude de cette variation.

Dans un article intitulé « Cette dimension de variation qu'on ne sait nommer », Françoise Gadet (1998) montre combien, dans l'histoire de la sociolinguistique, cette variation a été délaissée au profit des études sur les variations diatopiques et diastratiques. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Françoise Gadet (*ibid.*) en effet pose l'hypothèse forte selon laquelle la variation diaphasique est au centre des préoccupations actuelles en sociolinguistique. Le français aurait selon elle connu plusieurs périodes en ce qui concerne les dimensions de la variation qui ont dominé la langue : le diatopique au XIXe siècle, le diastratique avec l'urbanisation (époque de fortes distorsions entre « langues de classes »), et aujourd'hui le diaphasique. La situation française différerait de celle de la Grande-Bretagne, où domine le poids du diastratique (Lodge 1997) et de celle de l'Italie où le rôle du diatopique reste indissociable de la relation entre diaphasique et diastratique (Berruto 1993).

Des terminologies diverses et variées

Au-delà de ce foisonnement terminologique, on rencontre une terminologie également très variée pour désigner les différents registres de langue. On en reconnaît généralement quatre :

- registre non surveillé, dit aussi spontané, vernaculaire⁵,
- registre familial, dit aussi ordinaire⁶,
- registre courant, dit aussi standard, standardisé, courant, neutralisé, usuel ou français circulant, central, véhiculaire, « véhiculant »⁷,
- registre surveillé, dit aussi soutenu, soigné, recherché, élaboré, châtié, cultivé, contrôlé, formel.

Le fait de lister ainsi un ensemble de registres de langue sous-entend qu'il existerait des frontières entre chaque registre : il s'agirait alors d'étudier le passage d'un registre à l'autre. Il me semble pourtant plus juste de parler en terme de continuum entre les différents registres selon une affirmation déjà ancienne :

« L'hypothèse de l'existence de *registres de langue* est une abstraction par laquelle les dictionnaires et les grammaires cherchent à rendre compte du continuum de la variation, à la fois stylistique et sociale » (Arrivé, Gadet et Galmiche 1986 : 597).

Le niveau lexical est celui qui permet le plus facilement de distinguer les registres de langue par le jeu de la synonymie (c'est ta voiture, ton automobile, ton auto, ta bagnole, ta tire ou ta caisse ?). Il suffit pourtant d'ouvrir des dictionnaires pour se rendre compte assez vite que poser des frontières est problématique :

- un même mot n'est pas forcément étiqueté de la même manière, « classé » dans le même registre : tout dépend de la politique linguistique du dictionnaire, de son

discours par rapport à la norme. Si on prend un mot comme cocu par exemple, il est « vulgaire » pour le Petit Robert, « populaire » pour le Dictionnaire du Français Contemporain, alors que le Petit Larousse le trouve « familier » !

- la terminologie même des registres est différente d'un dictionnaire à l'autre : on trouve (pêle-mêle) vieilli, archaïque, classique, littéraire, soutenu, poétique, familier, populaire, trivial, vulgaire, enfantin, argotique, etc. !

De plus, les dictionnaires ont souvent tendance à amalgamer stratification sociale et stratification stylistique : un locuteur de français populaire a accès à tous les registres, du plus au moins surveillé. Plus concrètement, cela signifie que, par exemple, les étiquettes populaire et vulgaire ne renvoient pas à la même dimension de la variation : on est, respectivement, en variation diastatique et diaphasique. Variations d'étiquetage et foisonnement terminologique témoignent de la grande difficulté à nommer les registres de langue, donc à les définir.

Le défi de la définition

Pour travailler sur les registres de langue, il faut pouvoir en faire un objet d'analyse, c'est-à-dire pouvoir les définir de manière objective et scientifique. Cette définition ne peut se faire que par des critères linguistiques. Il semble pourtant difficile d'affecter à un registre un ensemble de traits linguistiques (phonétiques, prosodiques, morphologiques, syntaxiques, lexical, etc.) qui lui seraient caractéristiques. Un même registre en effet peut contenir des traits linguistiques différents d'un individu à un autre. Par exemple, si on prend un locuteur de français socialement défavorisé, il aura certainement un registre surveillé plus éloigné de la norme qu'un locuteur de français socialement favorisé. Son vernaculaire étant plus éloigné de la variété enseignée à l'école (la variété standard, normée), il aura plus de difficulté à maîtriser cette dernière.

Ces difficultés à définir les registres de langue nous conduit à remettre en question le cloisonnement dans les registres. Pourtant, ce qui est paradoxal, c'est que tout locuteur semble avoir une capacité à évaluer le style de tout interlocuteur : untel « a un langage vulgaire », un autre « a une langue trop soignée », tel autre « parle un français très relâché ». L'échelle évaluative ayant comme point de référence la situation d'énonciation, l'appréciation se fait par conséquent en termes de décalage du style par rapport à cette situation : jugement dépréciatif, toujours « trop » quelque chose, rarement « pas assez ». Cette constatation nous amène à nous demander (sans apporter de réponse) si les frontières – si frontières, il y a – entre les différents registres sont construites par les individus eux-mêmes à l'intérieur de leur répertoire verbal. Si oui, comment se fait cette construction ?

Une façon de définir les registres de langue serait de passer par un jeu de différences, et non par un faisceau de traits définitoires qui seraient propres à chaque registre. Il s'agit alors de décrire les phénomènes linguistiques lorsque l'on passe d'un registre à un autre. Même si la description linguistique doit se faire à tous les niveaux de la langue, on la trouve souvent réduite au lexique, aussi bien en acquisition/apprentissage du français (voir à ce sujet un quelconque manuel de FLE ou de FLM) que pour la doxa (se surveiller quand on parle, c'est « faire attention aux mots qu'on utilise », c'est « ne pas dire de gros mots ou de mots d'argot »).

Lorsqu'un locuteur passe d'un registre non surveillé à un registre surveillé par exemple (du vernaculaire au soutenu), on note de façon générale et non-exhaustive :

- un abandon des mots étiquetés comme vulgaire, argotique ; des expressions familières ;
- l'emploi de mots rarement utilisés en registre spontané (par exemple nombreux au lieu de plein, vachement) ;
- une reformulation de certaines constructions figées (ça en cela, c'est + SN pluriel en ce sont, on en l'on ou nous, etc.) ;
- une augmentation des liaisons variables ;
- la restitution du ne de négation ;
- l'évitement de la question par intonation (tu viens ?) ;
- l'utilisation de pronoms complexes (ou stratégie d'évitement) ;
- l'évitement de constructions stigmatisées (aller à + [+hum], la robe à maman, etc.)⁸ ;
- l'évitement de certains ponctuants⁹ (comme quoi, putain, vas-y, ouais, grave, etc.) ;
- une baisse des phénomènes de réductions, troncations (on évitera par exemple la prononciation [ʃʊkaddlasyogys] pour dire je suis au quatre de la rue Auguste) ;
- une baisse des assimilations non automatiques, des dilations (les prononciations [ɔʒɔɛdɥi] et [sʊktu] par exemple, respectivement aujourd'hui et surtout, seront évitées) ;
- un ralentissement du débit ;
- un raccourcissement des groupes rythmiques.

D'une façon générale, le locuteur va jouer plus ou moins consciemment sur les phénomènes linguistiques caractéristiques de l'oral spontané (Wachs 1998). La maîtrise va d'abord se faire à la surface de la langue, sur le plan lexical (vocabulaire évité, transformation de constructions figées), puis morphologique (ajout de liaisons, du ne de négation), syntaxique (manière de poser une question ; stratégies d'évitement des pronoms complexes, de constructions stigmatisées), discursif (abandon de certains ponctuants trop « jeunes ») et enfin phonético-prosodique. C'est sur ce dernier plan que le locuteur aura le plus de mal à changer de style : comment changer des habitudes articulatoires et prosodiques qui sont « enfouies » dans l'inconscient ?

Pour passer au registre surveillé, le travail du locuteur va se faire selon deux schémas :

- mettre en place des stratégies d'évitement de mots, d'expressions, de constructions syntaxiques stigmatisées (et, plus rarement, de certaines prononciations et intonations),
- tendre vers la norme en restituant des éléments rarement prononcés en conversation courante (un certain lexique, des liaisons variables, le ne de négation, des pronoms complexes, etc.). C'est à ce niveau que vont apparaître les phénomènes d'hypercorrection¹⁰.

À partir des éléments que nous venons de lister, on pourrait finalement caractériser un registre par un ensemble de traits linguistiques regardé en valeur relative : augmentation, baisse, ralentissement, raccourcissement, évitement, restitution.

En FLM, les travaux de l'équipe du GARS¹¹ ont déjà pointé tout un ensemble de traits linguistiques qui témoignent d'une variation de style. Bilger et Blanche-Benveniste (1999) par exemple montrent les glissements stylistiques chez un « non professionnel de la parole publique » lorsqu'il passe du style non surveillé (registre spontané) au style surveillé (registre soutenu)¹² : passages de *parce que* à *car* ; de *on* à *nous* ; de *on* à *l'on* ; apparition du *ne* de négation ; utilisation de pronoms complexes ; ralentissement du débit ; etc.

De la même manière, Cappeau et Plane (2000), en étudiant le discours d'un « professionnel de la parole publique » (en l'occurrence l'homme politique V. Giscard d'Estaing) parviennent à identifier certains traits lexicaux et morpho-syntaxiques caractéristiques de styles différents. Le registre soutenu se caractériserait par l'utilisation « d'outils de planification » du discours (*d'abord, ensuite, enfin*, etc.) ; l'apparition de termes rarement utilisés en français spontané (*néanmoins, à même de, en raison de, moindre*, etc.) ; l'évitement d'expressions familières (insertion de l'expression *mettre quelqu'un à la porte* dans le discours de V. Giscard d'Estaing) ; l'emploi de *ce sont* devant un SN pluriel (au lieu de *c'est*), de *cela* au lieu de *ça* ; présence du *ne* de négation.

Ces travaux, entre autres, confirment l'hypothèse posée par Gadet (*cf.* plus haut) : les études sur la variation diaphasique aujourd'hui ne sont plus de l'ordre de l'exception, bien au contraire.

Après ce rapide cadrage historique et cette tentative de définition des registres de langue, intéressons-nous à ses implications didactiques : comment peut-on enseigner les registres de langue ? Cette question intéresse tout autant le FLM que le FLS et le FLE.

Implications didactiques : un pas à l'école

Dans une perspective didactique, il faut donner à l'apprenant – quel qu'il soit – un ensemble de phénomènes linguistiques illustrés d'exemples concrets qui lui permette de se repérer dans les différents registres et, surtout, qui lui permette de les utiliser de façon adéquate. Nous allons tout particulièrement nous intéresser ici à la difficulté que certains enfants peuvent connaître à utiliser le registre de l'institution scolaire. Poussons donc la porte de l'école...¹³

Le registre de l'école et la langue des « jeunes »

L'école est un terrain privilégié pour l'observation du passage d'un registre de langue à un autre. Le discours du professeur en effet impose la variété normée qui est la variété enseignée. Son discours a donc une fonction d'unification, souvent perçue comme fonction de domination. Plus les registres vernaculaire et familier¹⁴ sont éloignés du registre de l'école, plus l'enfant aura des difficultés à utiliser et à comprendre le registre courant¹⁵. Autrement dit, plus le français que l'enfant parle à la maison est différent de celui parlé par les enseignants (et donc imposé dans les travaux scolaires écrits, quelle que soit la discipline), plus l'enfant est prédisposé à l'échec scolaire. Et ce pour plusieurs raisons :

- changer de registre va lui demander un vrai effort intellectuel, plus important que pour l'enfant dont le vernaculaire et le familier sont plus proches du standard,
- refuser de changer de registre va lui permettre de montrer qu'il est hostile aux institutions. En refusant le contrat¹⁶, il refuse de communiquer dans le registre de langue utilisé par l'enseignant : c'est un registre perçu par beaucoup de jeunes (mais aussi par une grande partie de la population socialement défavorisée) comme un outil

de domination, un outil pour se faire obéir, un outil pour se faire comprendre dans le but de se faire obéir.

Face au discours du professeur (et – par extension – à tout discours institutionnel), certains jeunes peuvent réagir en élaborant des parlers dissidents¹⁷ : de la langue des banlieues au français des « téci ». Une parlure métissée qui a une fonction cryptique, ludique et surtout identitaire. Sur le plan linguistique, elle est caractérisée par une grande créativité lexicale et rythmique (nouvelle prononciation accompagnée d'une nouvelle intonation), et peu de créativité syntaxique. On peut par exemple trouver dans cette parlure métissée des mots arabes pour montrer d'où l'on vient. Au-delà de cette revendication identitaire diatopique, il semble qu'il y ait une revendication identitaire tout court à travers le langage pour rejeter ceux qui n'appartiennent pas à la même communauté linguistique et sociale. On trouve par exemple de nombreux locuteurs francophones français de souche qui utilisent les mêmes mots arabes (essentiellement des ponctuants) et les mêmes intonations (souvent perçues comme agressives) que leurs « copains » issus de l'immigration. C'est la fonction de reconnaissance¹⁸. Ces parlers sont eux-mêmes des signes de codes moraux dissidents. Dans cette situation, on entre dans une fracture linguistique autant que sociale. Pour ces jeunes, c'est aussi le signal d'un refus de comprendre si, en contrepartie, ils ne sont pas compris. C'est aussi parfois la marque d'un refus total d'être compris, sauf par ses pairs, justement.

Comment l'école peut-elle réagir ?

On peut avoir l'espoir de penser qu'en allant vers la langue des enfants, les enfants iront plus facilement vers la langue de l'école : si les enseignants reconnaissent dans la classe d'autres registres de langue que le registre standard, les enfants se rapprocheront plus facilement du registre de l'école. Par cette reconnaissance, ils accepteront plus volontiers le contrat. Autrement dit, face à ces comportements, l'école doit réagir en montrant les « frontières » à l'enfant : travailler sur différents registres et notamment travailler sur différents vernaculaires. Si les enseignants se donnent les moyens de travailler sur des variétés non normées, les enfants se rapprocheront plus volontiers de la norme.

Ce travail sur les registres de langue peut se faire à partir de supports écrits : les différents registres se trouvent aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Le français parlé ne se réduit pas aux registres familier et vernaculaire (donc au « français fautif ») et le français écrit aux registres standard et surveillé (donc au « français correct »). Queneau et Céline font matière de référence pour le registre familier, argotique, vulgaire, mais les exemples sont suffisamment nombreux dans toute la littérature francophone ainsi que dans le répertoire musical actuel (rap, etc.).

Montrer à ces enfants qu'il existe différentes variétés de langue, c'est déconstruire l'idée selon laquelle la langue française (et toute langue naturelle) est une langue homogène ; c'est leur permettre de mieux accepter la variété utilisée à l'école : comprendre que cette variété, qu'ils rejettent¹⁹, est la seule variété qui permet une ascension sociale, mais aussi comprendre qu'il existe d'autres variétés, parmi lesquelles leur vernaculaire, ni plus ni moins légitime. Ce travail permet à ces enfants d'accepter l'idée que passer dans un autre registre de langue que leur vernaculaire ne se fait pas au détriment de leur identité (qu'ils se sont justement construite autour de leur parler revendicateur). On peut même leur montrer que les variétés vernaculaires ont de tout temps alimenté la variété normée parce qu'elles ont une grande richesse morphologique, syntaxique, prosodique et lexicale qu'il serait dommage de ne pas intégrer à la langue courante. Les termes meuf,

keuf ou ripou par exemple apparaissent dans de nombreux dictionnaires de langue. Autre exemple : le verbe zyeuter, qui est lui aussi enregistré dans n'importe quel dictionnaire, s'analyse comme l'adjonction du préfixe autonome de pluriel (propre au français parlé non standard) à une racine/base (c'est exactement le même préfixe que l'on trouve par exemple dans faut pas qu'ils soient trop z exigeants)²⁰.

La valorisation sociale, culturelle passe d'abord par la valorisation linguistique. En valorisant la langue des jeunes au sein de l'école, on prend en compte leur identité, ce qui permet de plus facilement leur donner accès à la langue courante, donc à un des moteurs de l'ascension sociale. Cette valorisation leur permet aussi de déplacer les frontières de leur répertoire verbal, c'est-à-dire de s'ouvrir sur d'autres usages de langue : comprendre, parler, écrire. Concrètement, dans la classe, pouvoir enseigner les registres de langue suppose, en amont, qu'on les ait décrits pour ensuite les intégrer à la formation des maîtres : c'est un travail de collaboration entre (socio)linguistes et didacticiens.

Ce travail, c'est une des fonctions premières de l'école : donner aux enfants les outils nécessaires pour réussir à maîtriser la langue française dans toutes ses manifestations, aussi bien écrites qu'orales... et dans toutes ses variétés.

Pour finir

Cette réflexion sur la notion de frontières entre les différents registres d'une même langue m'a conduite à revenir dans un premier temps sur leur définition linguistique : que se passe-t-il concrètement dans la langue lorsque l'on passe d'un registre à un autre ? Définir chaque registre par un ensemble de traits linguistiques qui lui serait propre implique la mise en place d'un cadre fixe qui ne prend pas en compte la variété des locuteurs. Il est plus juste de proposer une définition en termes de valeur relative : c'est par rapport à son vernaculaire qu'un locuteur se surveille (registre soutenu). La notion de frontière a, me semble-t-il, apporté toute sa pertinence à la question des définitions.

À partir de là, et dans une optique didactique, on comprend l'évidence d'enseigner les registres de langue en restituant le contexte de communication : qui parle à qui ? À l'école par exemple, travailler sur des productions (écrites ou orales) d'enfants de la classe dans différentes situations de communication permettrait à ces derniers de réaliser l'existence de plusieurs variétés de langue, toutes aussi légitimes. La variété normée utilisée à l'école n'est pas LA langue française. D'une façon générale, la plus grande difficulté pour tout locuteur (enfants ou adultes) est d'adapter son registre à la situation de communication et, par conséquent, d'être capable d'en identifier les paramètres et les enjeux.

La variation stylistique, indiscutablement, anime aujourd'hui les questionnements en sociolinguistique française. Elle trouvera tout naturellement sa place au sein des préoccupations actuelles en didactique.

Bibliographie

- ARRIVÉ, M., GADET, F. & GALMICHE, M. (1986), *La grammaire aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- BERNSTEIN, B. (1971), *Class, codes and control*, vol. 1, *Theoretical studies towards a sociology of language*, Routledge and Kegan Paul, London (trad. fr., 1975, *Langage et classes sociales*, Paris, Minuit).

- BERRUTO, G. (1993), "Variété diamesique, diastratique, diafasique", in *Introduzione all'italiano contemporaneo*, a cura di A. Sobrero, Bari, Laterza, 37-92.
- BILGER, M. & BLANCHE-BENVENISTE, C. (1999), « Français parlé-oral spontané. Quelques réflexions », *RFLA : Dossier « l'oral spontané »*, Vol. IV-2, 21-30.
- BOURDIEU, P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- CAPPEAU, P. & PLANE, S. (2000), « La complexité à l'œuvre : l'exemple d'un entretien politique », *Les cahiers FORELL*, n° 14, 115-144.
- GADET, F. (1989), *Le français ordinaire*, Paris, Colin.
- GADET, F. (1998), « Cette dimension de variation que l'on ne sait nommer », in *Sociolinguistica 12, Variationslinguistik/Linguistics of variation/la linguistique variationnelle*, Tübingen, Niemeyer, 53-71.
- GADET, F. & TYNE, H. (2004), *Le style comme perspective sur la dynamique des langues, Langage et société* n° 109, Paris.
- GUMPERZ, J. (1971), *Language in Social Groups*, Stanford, Stanford University Press.
- GUMPERZ, J. (1982), « Conversational code-switching », in GUMPERZ J. (ed.), *Discourse Strategies. Studies in Interactional Sociolinguistics*, Cambridge, Cambridge University Press, 59-99.
- LABOV, W. (1972a), *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press (trad. fr., 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit).
- LABOV, W. (1972b), *Language in the Inner City : Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press (trad. fr., 1978, *Le parler ordinaire*, Paris, Minuit).
- LODGE, A. (1997), « En quoi pourrait consister l'exception sociolinguistique française? », in *La Bretagne linguistique. Actes du colloque « Y a-t-il une exception linguistique française ? »*, 59-74.
- WACHS, S. (1998), *Le relâchement de la prononciation en français parlé en Ile-de-France. Analyses linguistique et sociolinguistique par générations*, Thèse Nouveau Régime inédite, Université de Paris X.

Notes

¹ Cet article est écrit en orthographe réctifiée.

² On parle alors plutôt de *changement*.

³ Cf. Gumperz (1971).

⁴ L'appellation « niveaux de langue » a disparu des manuels de FLE et de FLM assez récemment au profit de « registres de langue » parce qu'elle impliquait une hiérarchie non justifiable.

⁵ On trouve aussi les termes *populaire* et *vulgaire* mais qui ne renvoient pas à la même variation, notamment *populaire* qui est de l'ordre du diastratique.

⁶ Cf. Gadet (1989).

⁷ Véhiculaire-circulant.

⁸ La logique de ces constructions s'explique, respectivement par la sémantique et la diachronie. Il est important de rappeler à quel point la norme n'est pas linguistiquement motivée, mais qu'elle est construite diachroniquement. Une même forme ou construction peut d'ailleurs être condamnée à une époque, et prestigieuse à une autre ou le contraire.

⁹ On appelle *ponctuants* les petits mots de la parole qui servent à donner du rythme à la langue orale. Ces mots n'ont aucune fonction linguistique (leur effacement ne provoque pas de déséquilibre dans l'organisation syntaxique des énoncés) ni phatique. Leur seule fonction est de « ponctuer » la chaîne parlée en plus des systèmes de pauses, des allongements consonantique ou vocalique, des variations intonatives, etc.

¹⁰ La France est un pays où les locuteurs sont condamnés à être en insécurité linguistique à cause de ce purisme très fort qui rejette tout ce qui n'est pas normé.

¹¹ Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe dont les travaux s'appuient sur un des plus grands corpus d'oral de français de France disponible.

¹² Ces auteurs cherchent avant tout à montrer dans cet article que la variation s'exerce parfois dans une même situation de communication : le locuteur en question parle d'un travail dans lequel il est très impliqué à un

interlocuteur familial. Il « passe alternativement par des phases de langage qu'on pourrait caractériser comme 'très spontanées', (...), et, presque simultanément par d'autres phases qu'on pourrait dire au contraire 'très soutenues', surtout lorsqu'il semble parler en tant que représentant de sa profession » (1999 : 27).

¹³ Constituer un corpus de productions orales d'enfants s'exprimant en classe, dans les couloirs, dans la cour de récréation (en recueillant dans chaque situation des interactions élève-élève et élève-professeur), mais aussi en dehors de l'école (entre pairs linguistiques et au sein de la famille) est l'autre étape de la recherche que je mène actuellement en milieu scolaire et plus particulièrement à l'école primaire.

¹⁴ *Registre familial* est ici à prendre au sens littéral, c'est-à-dire la langue parlée dans la famille.

¹⁵ Cf. les codes restreint/élaboré de Bernstein (1971), les conclusions de Labov sur l'échec scolaire (1972b) ainsi que les réflexions de Bourdieu (1982).

¹⁶ On entend par « contrat » l'ensemble des règles que l'enfant doit respecter au sein de l'école : politesse, respect, comportement verbal et physique, ponctualité, présence, etc. Ce contrat est d'ailleurs signé par chaque élève en début d'année scolaire.

¹⁷ Tous les « jeunes » ne sont évidemment pas concernés ! Il s'agit essentiellement de ceux dont le vernaculaire et le familial sont très éloignés de la variété normée.

¹⁸ On pense ici tout particulièrement à Gumperz (1982 : 66) et son « we code » qu'il oppose au « they code » : le premier code est faiblement communicatif et fortement identitaire (c'est la langue de reconnaissance), alors que le « they code » est détaché, non impliqué, objectif.

¹⁹ Nombreux sont les enfants qui ne rejettent pas le français normé, bien au contraire. Quel adulte n'a jamais été repris par un enfant parce qu'il « parle mal » ?!

²⁰ On peut aussi se risquer dans des prédictions qui sont reliées à ce type de discussion : il est probable qu'on s'achemine actuellement (et même apparemment depuis plusieurs siècles) vers une situation à une seule marque de négation (chute du ne au profit de pas/aucun/rien etc.) sous la pression de l'oral « vernaculaire ». Cette situation nous fait revenir à celle qui existait en latin avec un marqueur unique (non). On peut récapituler l'évolution de la façon suivante : (i) En latin, on a une négation simple : non (ii). En ancien français, ne ne suffit à marquer la négation, et pas (qui vient de l'objet interne de marcher un pas, ce qui donne il ne marche pas un seul pas) peut venir renforcer ne à titre d'emphase sur les verbes de déplacement. (iii) Pas peut ensuite emphatiser la négation sur n'importe quel verbe, pas seulement sur les verbes de déplacement (il ne mange pas etc.). (iv) Pas perd donc sa valeur d'emphase, et la négation à deux marques devient obligatoire. (v) On tend actuellement à revenir à une seule marque, mais en éliminant non le dernier marqueur acquis mais le marqueur héréditaire ne. Bien sûr, l'évolution n'est qu'en cours, et tout dépend de la capacité de la pression normative à endiguer une tendance apparemment naturelle de la langue. Il s'agit cependant d'une hypothèse forte parce que le scénario s'est produit dans tous les parlars occitans, qui ont effectivement rejeté le marqueur héréditaire du latin au profit du plus récent (pas). Ex. : Guilhem ven pas en languedocien (« Guillaume ne vient pas »).